



SOMMAIRE

1/ Prospections et Animation foncière.

- Animation foncière préalable à l'exploitation et aux travaux

2/ Travaux forestiers.

- Restauration des Terrains Incendiés
- Travaux DFCI
- Remise en production de suberaies
- Plantations
- Approvisionnement en MFR
- Réhabilitation des châtaigneraies
- Natura 2000

3/ Exploitation de produits.

- Levées de liège
- Exploitation de bois
- Maures Bois Energie

4/ Expertise forestière.

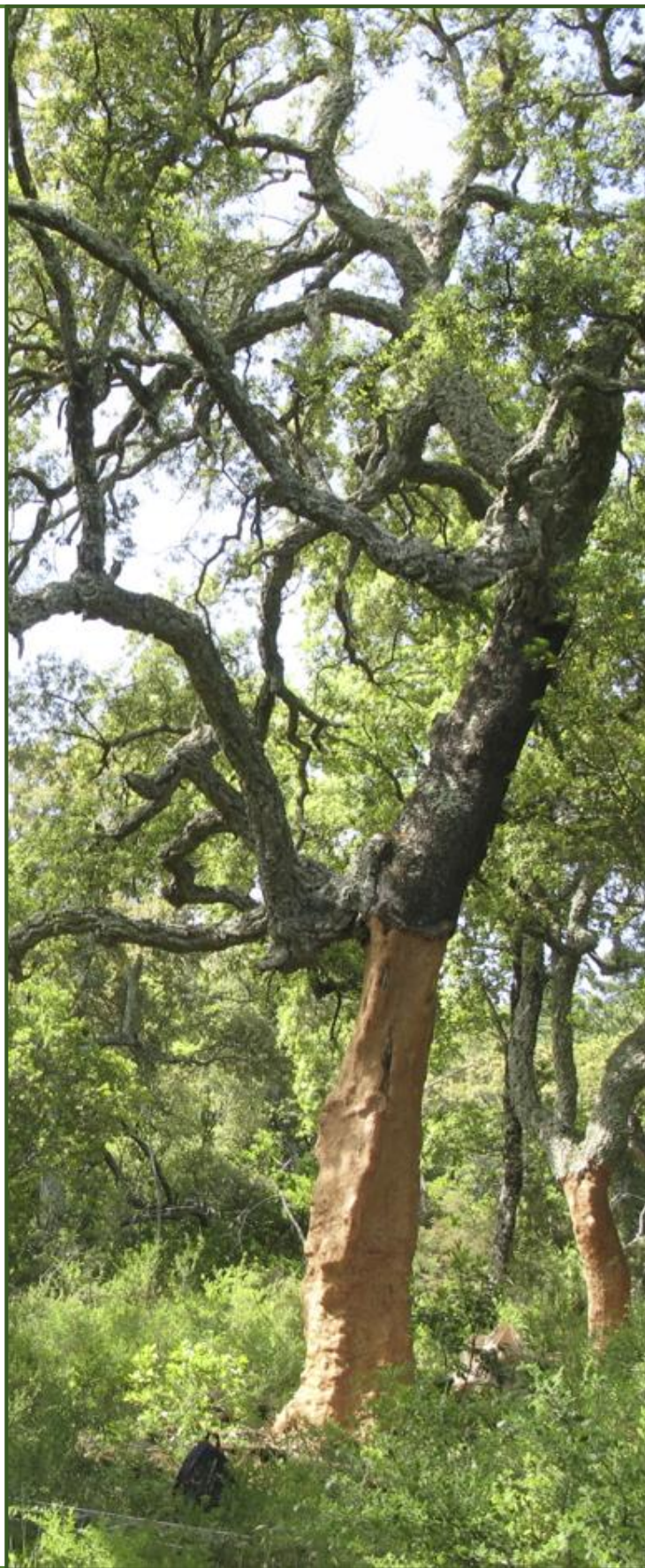
- Documents de Gestion Durable
- Suivi post-incendie
- Structuration d'une filière autour de l'arbousier
- Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies

5/ Expertise sanitaire.

- Missions de Correspondants Observateurs

6/ Actions de promotion.

- Au local
- Au national





Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

1. Animation foncière : étape indispensable qui permet de dynamiser et faire vivre un territoire.

L'animation foncière est une étape clé, incontournable, pour accomplir et honorer les missions pour lesquelles l'ASL a été créée, à savoir : mobiliser les propriétaires autour de projets communs et les aider à gérer durablement et activement leurs forêts.

C'est une mission assez chronophage qui n'apporte pas toujours les résultats attendus.

La forêt varoise représente 65% de la surface du département : 390 000 hectares, dont 70% (environ 273 000 ha) détenus par 80 000 propriétaires privés. La surface moyenne par propriétaire est donc inférieure à 3,5 ha avec seulement 10 000 propriétés de plus de 4 ha et 1 500 propriétés de plus de 25 ha. Il s'agit d'une forêt très fragmentée.

Fragmentation -> manque de rentabilité -> abandon de la gestion -> homogénéisation des milieux et augmentation de la masse combustible -> augmentation du risque incendie/perde de biodiversité/réduction des services écosystémiques rendus par le milieu forestier

L'ASL SV a donc un rôle important, car elle permet de fédérer pour envisager une gestion à l'échelle du paysage, mutualisant les moyens et augmentant l'impact des interventions sylvicoles mais également en permettant d'agir plus rapidement sur des interventions d'urgence (en cas d'incendie par exemple).

En 2025, l'animation foncière a permis de mettre en place **109 chantiers**, pour une surface totale de **271 ha** et un budget total de **793 920 €**.

Programme de travaux ou d'exploitation	Surface (ha)	Nombre de Chantiers	Budget (avec MOE ou commission)	
RTI 2021	16,86	12	106 793 €	Volet Travaux : 611 801 €
RTI 2024	32,19	13	98 881 €	
Amélioration Sylvicole Suberaies	31,04	13	80 330 €	
Réhabilitation Châtaigneraies	5,65	17	31 008 €	
Natura 2000	3,53	2	8 715 €	
DFCI	15,72	3	84 023 €	
Plantations	20,52	12	66 390 €	
Amélioration Sylvicole Comp/ au Défrichement	3,50	4	17 576 €	
Amélioration Sylvicole Hors programme	31,60	10	118 084 €	
Exploitation liège bord de route	90,00	19	177 776 €	Volet Exploitation : 182 119 €
Exploitation de bois bord de route	-	2	402 €	
Exploitation de bois sur pied	20,74	2	3 773 €	
Autre (vente MFR)	-	-	168 €	
Total	271,35	109	793 920 €	

En 2026, nous continuerons ce travail d'animation, pour mettre en place les opérations sylvicoles habituelles, citées dans le tableau ci-dessus.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

2. Travaux forestiers

86 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 160 ha.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un budget total HT de 611 801€ (avec maîtrise d'œuvre).

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :

Financements publics	Financements propriétaires	Financements privés
49 %	36 %	15 %

- Restauration des Terrains Incendiés : Incendie de Vidauban - 2024

En 2025 : 6 adhérents bénéficiaires / 32 ha / 98 881 € TTC (Travaux + MOE)

L'incendie survenu le 11 juin 2024 a impacté environ 300 ha à cheval sur Vidauban et La Garde Freinet. La surface impactée est pour moitié privée et pour moitié publique et 50% de la surface se situe au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

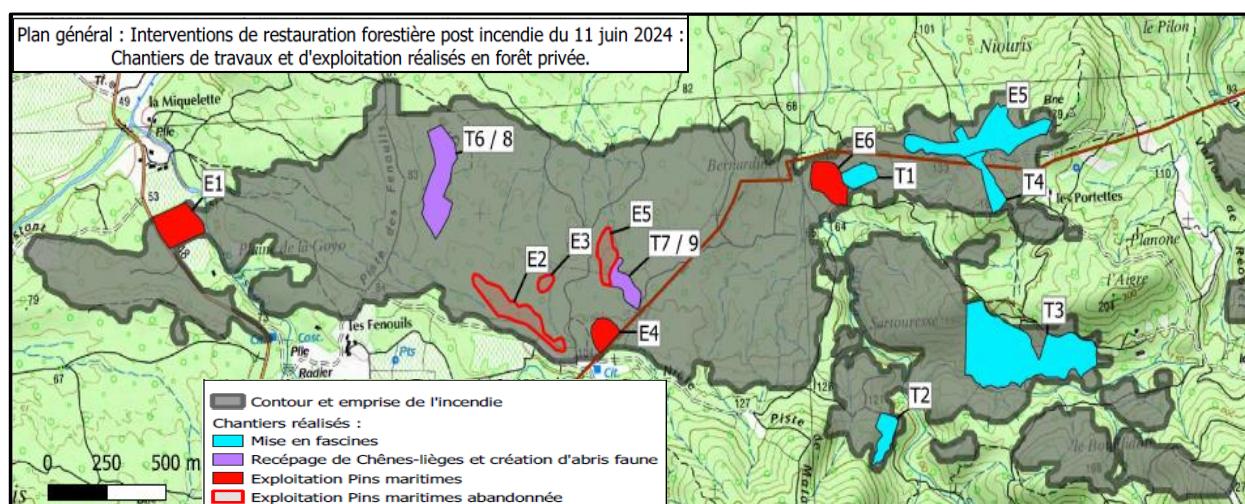
Suite à l'incendie nous avons prospecté les surfaces privées impactées en juillet 2024 afin de dresser un diagnostic des peuplements impactés et évaluer les interventions sylvicoles prioritaires à mener. Suite à ce diagnostic l'animation foncière a été menée auprès des 9 comptes propriétaires concernés (19 propriétaires du fait des indivisions). Dans le même temps les échanges ont été initiés avec les financeurs pour définir les modalités de financement de ces actions, mais également avec la DREAL et le gestionnaire de la RNNPM dans le cadre de la demande d'autorisation administrative nécessaire pour intervenir sur cet espace protégé.

En février 2025 les interventions de restauration par mise en fascines et recépage et les coupes d'exploitation de bois brûlés ont ainsi pu démarrer suite à l'adhésion des propriétaires concernés à l'ASL, au conventionnement avec les financeurs et suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'intervention au sein de la RNNPM.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des chantiers mis en œuvre en 2025 sur la propriété privée impactée, à savoir : 18 hectares de versant mis en fascines contre l'érosion des sols ; 4,55 hectares de recépages de feuillus et de conception d'abris pour la faune et 5 hectares d'exploitation de pinèdes incendiées pour une valorisation en bois énergie et en paillage (335 tonnes exploitées).



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026



Ce programme de restauration a été financé à 100% par : la Région Sud (25%), le Département du Var (25%) et le Fonds de Dotation ONF Agir pour la forêt (50%) pour un budget prévisionnel de 99 600 euros TTC. Le détail des interventions réalisées en 2025 est présenté ci-dessous.

Bilan interventions réalisées en 2025				
Intervention		Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (txv + MOE)
Travaux de restauration	Mise en fascines	18,11 ha	5	84 302,05 €
	Recépages	4,55 ha	2	9 682,40 €
	Conception d'abris faune	4,55 ha	2	1 356,60 €
Exploitation de bois brûlés		4,98 ha	4	3 540,00 €
Total :		32,19 ha	13	98 881,05 €
				99,28%

• Restauration des Terrains Incendiés : Incendie de Gonfaron – 2021

En 2025 : 9 adhérents bénéficiaires / 17 ha / 106 793 € (TTC sur financement à 100% et HT sur financement partiel) (Travaux + MOE)

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha à travers la plaine et le massif des Maures. Cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha partagés entre 1 081 propriétaires distincts.

Une étude de réhabilitation a été pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures à la demande de la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. Celle-ci a été menée par un groupement de cinq bureaux d'étude et a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener des travaux de restauration. Deux phases de travaux ont ainsi été définies, les phases 3 et 4, du programme de restauration.

Les interventions dites d'urgence (phase 3) ont été achevées en 2024 : travaux de fascinage contre l'érosion des sols (80 ha ; réalisés en 2022 et 2023), les coupes d'exploitation de bois brûlés (38 ha pour 2 322 tonnes ; réalisés en 2023 et 2024) et les abattages de sécurisation (12 ha pour 3 700 ml ; réalisés en 2024).

La restauration des peuplements à moyen et long terme (phase 4) initié en 2023 a été poursuivi en 2025.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

→ Poursuite des travaux de restauration à moyen et long terme (phase 4)

Les interventions de la phase 4 consistent en la restauration à moyen et long terme des peuplements forestiers impactés. Ces dernières visent à accompagner la régénération naturelle des essences forestières vers des formations moins combustibles et plus résilientes aux aléas climatiques et notamment aux incendies. Les productions forestières et la biodiversité sont également favorisées à travers ces itinéraires.

Cette réhabilitation est échelonnée en trois interventions menées sur 5 ans, selon la chronologie suivante : première intervention de T0 à T+3, seconde intervention de T+3 à T+5 et troisième intervention après T+5 (T0 étant l'année de l'incendie).

Cette dernière a été menée sur des zones dites « charnières », 5 secteurs orientés perpendiculairement au couloir de l'incendie. Les interventions de restauration sylvicole ont été priorisées sur ces secteurs pour venir en renfort de la DFCI et réduire l'intensité et la vitesse de propagation de futurs incendies.

Ces 5 zones totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles à des interventions de restauration. L'animation foncière a été menée en 2023 sur la partie privée soit 340 ha répartis entre 80 comptes propriétaires.

Deux enveloppes financières ont été attribuées à notre structure pour la mise en œuvre des travaux, pour un budget global de 505 000 euros TTC cofinancé par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.

Le taux de financement de ces travaux varie selon le type d'action et la localisation du chantier :

- En dehors des zones stratégiques le taux de financement est de 60% ;
- Au sein des zones charnières le taux de financement est de 90% ;
- Pour les actions ayant un caractère expérimental le taux de financement s'élève à 100%.

Budget global Phase 4 et financements								
	Financement	Zones Charnières		Hors Zones Charnières		Expérimentation		Total
		Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	
Enveloppe 1	Région	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	Département	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	RESPIR	20%	15 000,00 €	40%	30 000,00 €	20%	25 000,00 €	70 000,00 €
	Autofi	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	275 000,00 €
Enveloppe 2	Région	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Département	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Autofi	10%	7 500,00 €	40%	50 000,00 €	0%	0,00 €	57 500,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	100%	30 000,00 €	230 000,00 €
Total			150 000,00 €		200 000,00 €		155 000,00 €	505 000,00 €



La mise en œuvre des travaux de restauration de la phase 4 a été initiée en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2026.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

En 2025, **16,86 ha** de peuplements supplémentaires ont été restaurés sur **12 chantiers** pour un budget de **111 566,59 euros TTC**, soit 22,09 % du budget global.

De nouveaux propriétaires ont été mobilisés en 2025 et 2026 afin de compléter et finaliser ce programme de travaux et les premiers entretiens seront réalisés de manière anticipée (à T+2 au lieu de T+3) en raison de la reprise vigoureuse du maquis liée aux conditions favorables connues ces dernières années en terme de pluviométrie.

En 2026, 22,00 ha de peuplements supplémentaires seront ainsi restaurés sur 17 chantiers pour un budget de 108 716,61 euros TTC.

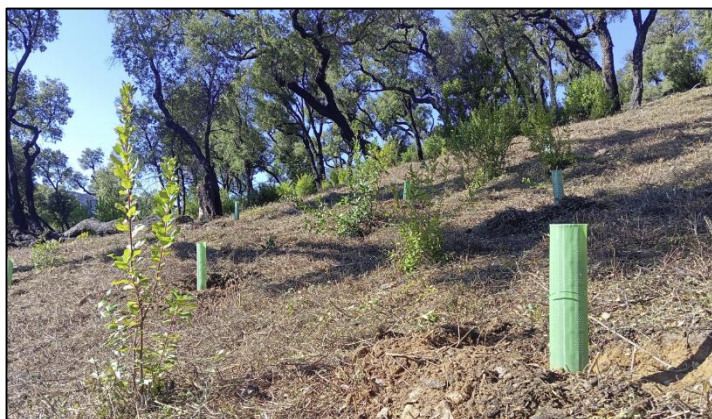
Les travaux programmés en 2026 permettront de solder ce programme de travaux en portant le bilan des travaux réalisés depuis 2023 à **86,47 ha** traités sur 56 chantiers pour un budget de **424 123,21 euros TTC**, soit un taux de réalisation de **84 %**.

Bilan 2023				
	Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (txv + MOE)	
Hors zones charnières	7,65 ha	4	47 863,74 €	
Sur zones charnières	9,48 ha	4	41 523,37 €	
Expérimentation	4,73 ha	3	17 846,40 €	
Sous total	21,86 ha	11	107 233,51 €	21,23%
Bilan 2024				
Hors zones charnières	11,74 ha	9	64 809,78 €	
Sur zones charnières	4,14 ha	2	10 895,68 €	
Expérimentation	9,87 ha	5	20 901,04 €	
Sous total	25,75 ha	16	96 606,50 €	19,13%
Bilan 2025				
Hors zones charnières	7,63 ha	5	42 767,66 €	
Sur zones charnières	0,00 ha	0	0,00 €	
Expérimentation	9,23 ha	7	68 798,93 €	
Sous total	16,86 ha	12	111 566,59 €	22,09%
Chantiers hiver 2026 (en cours)				
Hors zones charnières	3,85 ha	5	16 961,68 €	
Sur zones charnières	8,58 ha	4	44 328,24 €	
Expérimentation	9,57 ha	8	47 426,69 €	
Sous total	22,00 ha	17	108 716,61 €	21,53%
Total 2023 / 2024 / 2025 / 2026	86,47 ha	56	424 123,21 €	83,98%

Note : Le budget est présenté en dépenses éligibles pour les financeurs (montant TTC des travaux et MOE plafonnée à 12% ; les 3% de MOE restants n'apparaissent pas dans ces montants et sont financés directement par les propriétaires).

Les 16,86 ha traités en 2025 couvrent 7 itinéraires de restauration parmi la 10ème d'actions éligibles. La répartition des surfaces traitées par type d'action est présentée ci-dessous.

Détail par action 2025		
Action	Surface	Nombre de chantiers
Régénération de suberaies	5,06 ha	2
Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges	0,27 ha	1
Restauration Mélanges feuillus / résineux	0,74 ha	1
Eclaircie de pinède	1,55 ha	1
Plantation expérimentale de Chênes-lièges	3,77 ha	1
Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels	4,12 ha	3
Lutte contre une espèce invasive : Mimosas, Eucalyptus, Bambous	1,35 ha	3
Total :	16,86 ha	12



Illustrations de gauche à droite et de haut en bas : 1- Plantation expérimentale de Chênes-lièges en bouquets, réalisée sur un versant pentu à la tarière thermique, dans une suberaie incendiée vieillissante ; 2- Restauration d'un peuplement en mélange de feuillus avec Chênes-lièges (recépage des sujets dépérissants / dédit et mise en fascines de bois / détournement des jeunes sujets / sélection des rejets de souche) ; 3- Conversion d'un maquis à arbousiers en verger naturel pour favoriser la production de fruits (recépage des brins brûlés d'arbousiers / débroussaillage et mise à distance à 3m) ; 4- Restauration d'une suberaie (recépage des sujets dépérissants / dédit et mise en tas des bois / détournement des jeunes sujets) .



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

Détail des chantiers programmés en 2026 par type d'action :

Détail par action 2026		
Action	Surface	Nombre de chantiers
Régénération de suberaies	2,37 ha	2
Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges	10,63 ha	6
Conversion de maquis à arbousiers en taillis	0,32 ha	1
Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels	8,68 ha	8
Total :	22,00 ha	17

En 2026 ce programme de restauration post incendie devrait ainsi être achevé avec une consommation annuelle d'environ 20% de l'enveloppe financière allouée depuis 2023 pour un taux de réalisation final atteignant les 84%.

- Travaux DFCI

En 2025 : 3 adhérents bénéficiaires / 15,72 ha / 84 023 € HT (Travaux + MOE)

Les travaux DFCI réalisés durant l'année 2025 font partie du programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2023 et 2024. Au total se sont trois enveloppes d'aides publiques qui ont été demandées à la Région PACA, dont 18 960 € pour le projet Les Cavalières – Château de La Mère, 40 815 € pour le projet Cabasse- Vallon Secret et 13 500 € pour le projet Vernades-Reverdi.

Le chantier des Cavalières – Château de La Mère, situé sur la commune de Sainte Maxime a débuté en décembre 2024 et a pris fin en février 2025. Le chantier de Cabasse-Vallon Secret, situé sur la commune de Sainte-Maxime s'est étendu sur une longue période, puisqu'il a débuté le 10 mars 2025 et s'est terminé officiellement le 13 octobre 2025, lors de la réception du chantier avec le propriétaire. Le chantier au Vernades-Reverdi, situé sur la commune du Plan de La Tour à quant à lui débuté le 27 octobre 2025 et a été réceptionné le 12 novembre 2025.

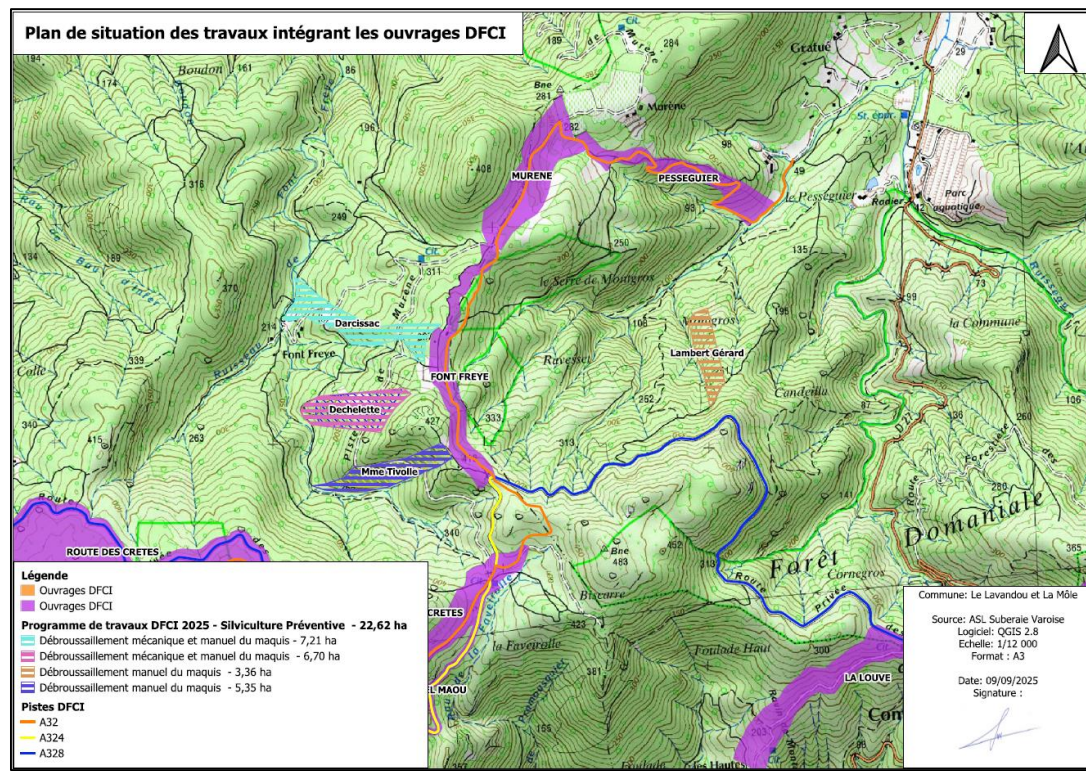
Ces travaux ont été réceptionnés lors d'une réunion de terrain avec le SDIS, le Département et la DDTM, qui s'est déroulée le 6 mars 2026.





Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

En 2026 : 4 adhérents bénéficiaires / 22,62 ha / 117 370 € HT (Travaux + MOE)



Le programme DFCI 2025 prévoit quant à lui 4 chantiers de débroussaillage chez 4 propriétaires différents et adhérents à l'ASL, sur les communes du Lavandou et de La Môle. Ces opérations seront financées par l'Europe (FEADER) et de la Région à hauteur 87 612,40€ TTC. Les travaux débuteront au début de l'automne 2026 et devraient se terminer au plus tard fin 2026.

- Remise en production des suberaies

En 2025 : 13 adhérents bénéficiaires / 31,04 ha / 80 330 € HT (Travaux + MOE)

Les travaux de réhabilitations de suberaies réalisés durant l'année 2025 s'intègrent dans le programme de réhabilitation de suberaie et amélioration sylvicole 2024 et 2025, attribués par le Département du Var et de la Région PACA. Ces deux structures permettent de financer les travaux à hauteur de 80 % du montant HT.

Programme Réhabilitation Suberaie - réalisé en 2025		
Type de travaux	Nb Propriétaires	Surface (ha)
Levée de liège mâle et brûlé	8	16,44
Débroussaillage par layons, détournage des chênes lièges	4	12,6
Coupe sanitaire	1	2
Total	13	31,04



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

Les travaux de remise en production des suberaies consistent en plusieurs opérations indépendantes : le débroussaillage du maquis par layons et détournage des chênes-lièges, une coupe sanitaire des chênes-lièges et une levée de liège mâle et/ou brûlé. Ces opérations permettent également de stimuler la régénération des chênes-lièges.

Certains chantiers de levée de liège brûlé ont été compromis en 2025 par la présence trop élevée des chenilles de type bombyx.

D'autres financements peuvent être mobilisés pour réaliser des travaux de réhabilitation de suberaie via les contrats Natura 2000 et les compensations au défrichement.

En 2026 : 10 adhérents bénéficiaires / 28 ha / 73 696 € HT (Travaux + MOE)

En 2026 une surface d'environ 28 ha doit faire l'objet d'une remise en production. Il s'agit essentiellement de la création des layons d'exploitation, du détournage des arbres et de la levée de liège mâle et brûlé. Le montant HT de ces travaux s'élève à 64 084 € et regroupe 10 propriétaires. Ces travaux se répartissent sur 3 enveloppes financières (2024, 2025 et 2026) en raison des impossibilités de mener à termes la levée de liège l'année précédente.

A cela s'ajoute un chantier de démasclage du liège mâle chez un propriétaire adhérent sur la commune de Sainte-Maxime qui avait été prévu dans le programme 2024 et qui n'avait pas pu être réalisé puisque le liège n'avait pas décollé. Celui-ci s'étend sur une surface de 5,37 ha pour un montant des travaux de 5367 €. A l'issue de la réalisation de ce chantier, le solde de ce programme 2024 pourra être demandé.

Un nouveau dossier de demande de financement sera déposé en 2026, pour un montant total HT de travaux de 93 000 €. Le montant du co-financement est le même et les travaux seront réalisés en 2026 et 2027

avec un co-financement de la Région Sud PACA et du Département du Var à la hauteur de 80% du montant HT des travaux et.





Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- Plantations

En 2025 : 9 adhérents bénéficiaires / 20,52 ha / 66 390 € HT (Travaux + MOE)

- *Programme pluriannuel de plantation à Château Galoupet (Label Bas Carbone) : 1 adhérent bénéficiaire / 7,3 ha / 41 351 € HT (Travaux) – Financement 50% REGION ;*
 - ⇒ Une nouvelle plantation a été réalisée (zone 9) sur 2,433 ha, avec la mise en place de 2436 plants (mélange avec Chêne liège, Pin parasol, Chêne à feuille ronde et Pistachiers), pour un montant de 33 260 €.
 - ⇒ Un débroussaillage d'entretien complété d'un regarnis visant à remplacer des plants morts (10%) ont été réalisés en place sur la plantation datant de l'automne 2024 (Château Galoupet – Zone 1). Un total de 67 Pins parasols, 134 Chênes liège et 134 Chênes verts ont été remplacés sur 1,674 ha pour un montant total Ht des travaux de 3 843 €.



- ⇒ Un débroussaillage d'entretien a également été réalisé sur les zones de plantations de 2022 (hors financement N+4) et de 2023, sur une surface de 3,216 ha.

Les plantations et les regarnis réalisés au Château Galoupet ont été financés à 50% par la Région Sud PACA et ce jusqu'en 2026 qui marquera la fin de ce programme pluriannuel de plantation.

- *Entretiens programme 2020 : 5 adhérents bénéficiaires / 6,37 ha / 8 281 € HT (Travaux) - Financement 80% DIAM Bouchage ;*

Un dernier entretien manuel des plantations du programme 2020 a été effectué.



- *Programme Plantation Diam 2021 entretiens N+3 : 3 propriétaires adhérents / 6,85 ha / 8 905 € HT (Travaux) - Financement 80% DIAM Bouchage ;*

Enfin, un débroussaillage d'entretien (N+3) a été réalisé sur l'ensemble des plantations du programme 2021.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- *Projets hors programme de plantation : 3 propriétaires adhérents / 5 ha / 22 217 € HT (Travaux)*

- ⇒ Dans le cadre d'une compensation au défrichement une plantation a eu lieu chez un propriétaire adhérent en 2024 sur la commune de La Môle. Ce sont 504 Chênes liège qui ont été plantés sur 0,73 ha. **En 2025**, 144 plants de Chênes lièges ont été plantés en regarnis, pour un montant HT des travaux de 1272,96 €. Ces travaux sont financés à 100% par le propriétaire dans le cadre de sa compensation au défrichement.
- ⇒ Une seconde plantation a eu lieux sur la commune de La Môle en 2025, mais dans le cadre du Programme Post-Incendie (RTI). 330 plants ont été plantés sur 3,77ha, pour un montant HT des travaux de 15 521,63 € ht. Ces travaux sont pris en charges à 100% du montant TTC des travaux par le programme d'aide RTI.
- ⇒ Enfin, une plantation a également eu lieu en 2025 sur la commune de Carqueiranne, à la demande d'une ASA qui souhaitait revégétaliser deux zones au sein de leur lotissement. Celle-ci couvre une surface de 0,5ha et inclus 160 plants. Ces travaux sont pris en charges à 100% du montant TTC des travaux par le propriétaire.



En 2026 :

- *Programme pluriannuel de plantation à Château Galoupet (Label Bas Carbone) : 1 adhérent bénéficiaire / 6,1 ha / 33 230 € HT (Travaux) - Financement 50% REGION ;*
 - ⇒ Sur la propriété du Château Galoupet, il est prévu de planter 1,95 ha (zone 2a et 2b), avec la mise en place de 1950 plants (mélange avec Chêne liège, Pin parasol, Chêne à feuille ronde et Caroubiers), pour un montant de 25 200€.
 - ⇒ Un débroussaillage d'entretien complété d'un regarnis visant à remplacer des plants morts (10%) seront réalisés sur la plantation datant de l'automne 2025 (Zone 9), sur 2,44 ha pour un montant total HT des travaux de 5 853 €.
 - ⇒ Enfin, un débroussaillage d'entretien sera réalisé sur la zone de plantations de 2024 (Zone1) et de 2023, sur une surface de 1,674 ha, pour un montant total Ht des travaux de 2 176 €.
- *Programme Plantation Diam 2021 entretiens N+4 : 3 propriétaires adhérents / 6,85 ha / 8 905 € HT (Travaux) - Financement 80% DIAM Bouchage ;*

Dernière année d'entretien de 3 plantations chez 3 propriétaires adhérents à l'ASL.

- *Programme Plantation 2026 : 2 propriétaires adhérents / 3 ha / 41 878 € HT (Travaux)*

À la suite d'un long montage de dossier de recherche de financement initié depuis 2023, deux nouvelles plantations pourront voir le jour cette année.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- ⇒ Projet de plantation « Estagnol » sur 0,62 ha et un montant total des travaux (plantation et entretien) de 6 641 € HT (*Travaux*), avec un financement public de 80% du montant ht des travaux (50% Région SUD PACA et 30% Var DEPARTEMENT).
- ⇒ Projet de plantation « Vallon-Secret » sur 2,4 ha et un montant total des travaux (plantation et entretien) de 35 237 € HT, avec un financement public de 80% du montant ht des travaux (40% Région SUD PACA et 40% Var DEPARTEMENT).

- *Entretien des projets hors programme de plantation 2025 : 1 propriétaire adhérent / 0,48 ha / 666€ HT (Travaux)*

La plantation de 2025 sur la commune de Carqueiranne, sera regarnie avec 26 plants supplémentaires sur 0,48 ha, pour un montant HT des travaux de 666 €.

- **Approvisionnement en MFR**

En 2023 l'ASL SV a initié l'activité de « fournisseur de graines », cela afin de colmater des problèmes d'approvisionnement en plants MFR (matériel forestier de reproduction) de chênes lièges pour ces projets de plantation. En 2025 l'ASLSV a récolté un total de 36 litres de glands de Chêne liège, vendus aux entreprises suivantes :

- 34 L à la pépinière du Luberon, groupe Naudet, avec qui nous avons signé un contrat de culture,
- 2 L à la micro-pépinière l'Arche de Résilience,

La vente des glands a généré une recette de 168€/HT, qui ne couvre pas les frais de récolte, de tris et d'envoi. Cette activité est déficitaire pour l'ASL SV, mais reste importante pour les raisons citées ci-dessus. C'est pourquoi *cette récolte sera reconduite en 2026.*





Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- Réhabilitation des vergers de châtaigniers

En 2025 : 30 adhérents bénéficiaires / 6 ha / 31 009,21 € HT (Travaux + MOE)

Ce programme consiste en la restauration d'anciens vergers de châtaigniers à fruits constitués d'arbres souvent centenaires et considérés comme un habitat d'intérêt communautaire. Les enjeux associés à ces restaurations sont multiples : DFCI, patrimonial et écologique.

Ces travaux sont financés par la Région Sud depuis 2004 et le programme d'action est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (en charge de la mobilisation des castanéculteurs) depuis 2008. Depuis 2024 le Département du Var apporte un cofinancement de 40% supplémentaires aux 40% financés par la Région Sud. Le programme pluriannuel 2023-2028 en cours est ainsi financé à 80% pour un budget de 97 750 euros HT.

Bilan 2024					
	Quantité	Surface estimative	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget HT (txv + MOE)	
Elagages	0	0,00 ha	0	0,00 €	
Taillages de formation	10 arbres	0,14 ha	1	897,00 €	
Abattages / Recépages	26 arbres	0,37 ha	2	5 980,00 €	
Débardage	10 m3	0,33 ha	1	1 000,50 €	
Débroussaillage d'ouverture	2,17 ha	2,17 ha	2	11 841,23 €	
Fourniture plants	114 plants	1,64 ha	17	3 399,62 €	
Sous total		4,65 ha	23	23 118,35 €	23,65%
Bilan 2025					
Elagages	54 arbres	0,78 ha	7	11 298,75 €	
Taillages de formation	9 arbres	0,13 ha	2	793,50 €	
Abattages / Recépages	99 arbres	1,05 ha	4	6 572,25 €	
Débardage	0 m3	0,00 ha	0	0,00 €	
Débroussaillage d'ouverture	1,74 ha	1,74 ha	4	8 702,86 €	
Fourniture plants	136 arbres	1,96 ha	13	3 641,85 €	
Sous total		5,65 ha	30	31 009,21 €	31,72%
Chantiers hiver 2026 (en cours)					
Elagages	31 arbres	0,45 ha	2	6 652,75 €	
Taillages de formation	17 arbres	0,24 ha	1	2 785,30 €	
Abattages / Recépages	390 arbres	4,13 ha	8	30 302,50 €	
Greffage	5 demi-journées	1,50 ha	3	1 069,50 €	
Débroussaillage d'ouverture	0,67 ha	0,67 ha	2	2 811,75 €	
Fourniture plants	Automne 2026				
Sous total		7,00 ha	16	43 621,80 €	44,63%
Total 2024 / 2025 / 2026		17,30 ha	69	97 749,36 €	100,00%

En 2025, 30 propriétaires ont été bénéficiaires de ce programme avec **5,65 ha** travaillés, dont 13 propriétaires bénéficiaires des plants de la variété Marrouge et 17 propriétaires bénéficiaires de travaux de restauration. Le budget associé s'élève à **31 009,21 euros HT**, soit 31,72 % du budget pluriannuel.

Fin 2025, 54 127,56 euros HT ont déjà été investis, soit 55 % du budget. On note une nette augmentation annuelle du volume de travaux réalisé sur ce programme entre 2024 et 2026. Cette dernière s'explique d'une part du fait de l'augmentation du taux de financement de ce programme grâce au co-financement du Département du Var et d'autre part du fait des bonnes conditions météo de ces deux dernières années qui ont permis un bon développement des châtaigniers et surtout de belles récoltes qui ont permis un regain de motivation de la part des castanéculteurs.

En 2026, 16 propriétaires devraient bénéficier de ce programme avec **7 ha** travaillés, pour un budget associé de **43 621,80 euros HT**, soit 44,63 % du budget pluriannuel. A l'issu de ces travaux programmés en 2026 la totalité de l'enveloppe financière allouée au programme devrait ainsi être consommée.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

L'illustration suivante présente les interventions de restauration comprises dans le programme de restauration.



Les photographies représentent des élagages sévères et mixtes et illustre la diversité des sujets traités et la technicité des élagages à adapter à chaque sujet en fonction de son état de vigueur, de sa structure et de l'état de chaque charpentière.

En 2026 un nouveau dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région Sud et du Département du Var pour la poursuite de ce programme de travaux.

A partir de 2026 un co-financement de la Région Sud et du Département du Var permet de financer la réalisation des diagnostics préalables à la mise en place des travaux à hauteur de 80% pour un montant d'aide de 3 705 euros.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- Natura 2000

En 2025 : 2 adhérents bénéficiaires / 3,53 ha / 8 715 € TTC (Travaux + MOE)

L'année 2025 a permis la réalisation de 2 contrats Natura 2000 financés par la Région Sud Provence Alpes-Côtes d'Azur. Ces chantiers ont été menés sur les communes de Collobrières et Gonfaron chez 2 adhérents ayant comme mesures respectives la mise en régénération de suberaie et l'entretien de verger de châtaignier. Cela représente une surface totale de 3,53 ha et un budget de 8 715 € TTC.

Ces travaux de débroussaillage aideront à maintenir et conserver ces habitats d'intérêts communautaires, maintenir la présence d'une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité ainsi que la réduction de la sensibilité de nos massifs au risque incendie.

En 2026, un contrat Natura 2000 est programmé pour la mesure « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » dans une châtaigneraie provençale sur la commune de Collobrières. Le montant de la subvention s'élève à 3 808,46 € TTC.

Mesure	Surface	Nombre de bénéficiaires	Commune	Budget TTC (tx + MOE)*
Bilan 2025				
F03i : Mise en œuvre de la régénération naturelle d'une suberaie	3,00 ha	1	Collobrières	6 899,20 €
N06Pi : Réhabilitation d'un verger de châtaigniers	0,53 ha	1	Gonfaron	1 294,23 €
Total	3,53 ha	2	2	8 193,43 €
Prévisionnel 2026				
N04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	0,57 ha	1	Collobrières	3 808,46 €

*Dépenses éligibles (maîtrise d'œuvre plafonnée) présentées au financeur.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

3. Exploitation de produits :

- LIEGE pour un total de 122 tonnes

104,73 tonnes de liège femelle vendu à DIAM (à 1 450 €/tonne exploitée) et 17,1 tonnes de liège brûlé et mâle vendu à Vidal's Acier (à 350 €/tonne exploitée). Le tonnage restant a été vendu à un artisan (Gabriel Martinerie pour Histoire Naturelle).

L'exploitation 2025 est inférieure à l'année 2024, cette dernière avait été exceptionnellement élevée.



Photographies par K. Lhoste

Campagne de liège 2025 - Bénéfice des propriétaires sur le liège femelle			
Levée	Commune	Tonnes levées	Bénéfice
CHANTIER 1	La Londe	6,00	4 363,20 €
CHANTIER 2	Hyères	2,50	1 338,00 €
CHANTIER 3	Hyères	1,20	485,44 €
CHANTIER 4	Hyères	1,00	371,20 €
CHANTIER 5	Hyères	0,50	285,60 €
CHANTIER 6	Collobrières	14,57	5 522,38 €
CHANTIER 7	Collobrières	1,36	817,92 €
CHANTIER 8	Collobrières	1,94	2 407,93 €
CHANTIER 9	Collobrières	3,00	713,60 €
CHANTIER 10	La Môle	13,46	4 088,35 €
CHANTIER 11	La Môle	22,68	7 954,82 €
CHANTIER 12	Gassin	8,66	2 946,59 €
CHANTIER 13	La Môle	2,40	1 370,88 €
CHANTIER 14	Le Lavandou	0,40	496,48 €
CHANTIER 15	Gassin	0,50	620,60 €
CHANTIER 16	Fréjus	6,50	3 712,80 €
CHANTIER 17	Les Mayons	15,22	8 693, 66 €
CHANTIER 18	Les Mayons	1,00	571, 20 €
CHANTIER 19	Les Mayons	2,00	942,40 €
TOTAL	8	104,89	47 703, 05 €

Cela représente un revenu moyen pour le propriétaire d'environ 450 € par tonne.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

*La saison de récolte de liège de 2026 sera bien inférieure à celle de 2025, avec un **volume prévisionnel de 50 tonnes**. Cela s'explique par la difficulté toujours plus grandissante d'identifier des peuplements de Chênes-lièges accessibles et vigoureux et présentant du liège femelle (cumulé avec le départ de Gisela et de ses connaissances du Massif des Maures). De plus, le prix de liège sera également à la baisse tandis que les coûts de levée augmentent, rendant ainsi l'équilibre financier plus complexe et une baisse de la motivation pour les propriétaires. Enfin, à ce prévisionnel il faudra soustraire les zones où le Bombyx disparate est fortement présent cette année (compromettant les levées de liège).*

- BOIS pour un total d'environ 544,18 tonnes

Durant l'année 2025, 2 chantiers d'exploitations ont été réalisés :

- 1 coupe de résineux incendiés sur les communes de Vidauban et la Garde-Freinet. Un total de 335 tonnes a été exploité. Ce sont 4 propriétaires qui ont été concernés par cette coupe à la suite de l'incendie de juin 2024.
- La poursuite de la coupe d'éclaircie groupée ayant pour objectif la mise en sécurité de la RD4, commune de Bagnols-en-Forêt. Ce projet a été mené en partenariat avec le Département du Var. Au total, 5 propriétaires ont répondu favorablement à notre sollicitation et un total de 186 tonnes a été exploité en 2025.





Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

Ci-dessous le détail des propriétaires concernés par les coupes de bois de l'année 2025 :

Propriétaire	Surface (ha)	Qt (tonnes)
1	2,5	183
2	0,98	36
3	1,3	105
4	0,5	11
5	3,17	10,9
6	5,81	39,39
7	2,8	82,61
8	3,14	32,11
9	0,3	16,1
10	0,54	5
Total	21,04	521,11

En 2026, deux projets de coupes d'éclaircie, programmés dans deux documents de gestion durable sont envisagés chez deux adhérents. La coupe d'exploitation en éclaircie afin de diminuer le potentiel inflammable d'un peuplement de résineux sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt devrait également être réalisée.

- L'ASL Suberaie Varoise essaie de répondre favorablement aux demandes de ses adhérents pour la valorisation de coupes de faible surface et de faible quantité de bois. Il s'agit souvent d'opérations blanches pour les propriétaires et déficitaire pour le gestionnaire. En 2025, deux exploitations de ce type ont été réalisées. Tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune	Propriétaire	Surface (ha)	Tonnes	Essence	Valorisation
Collobrières	1	/	1,5	Arbousier	Bois de tournage
Bormes-les-Mimosas	1	/	21,57	Chêne-liège	Paillage
Total	2	/	23,07		



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- Maures Bois Energie

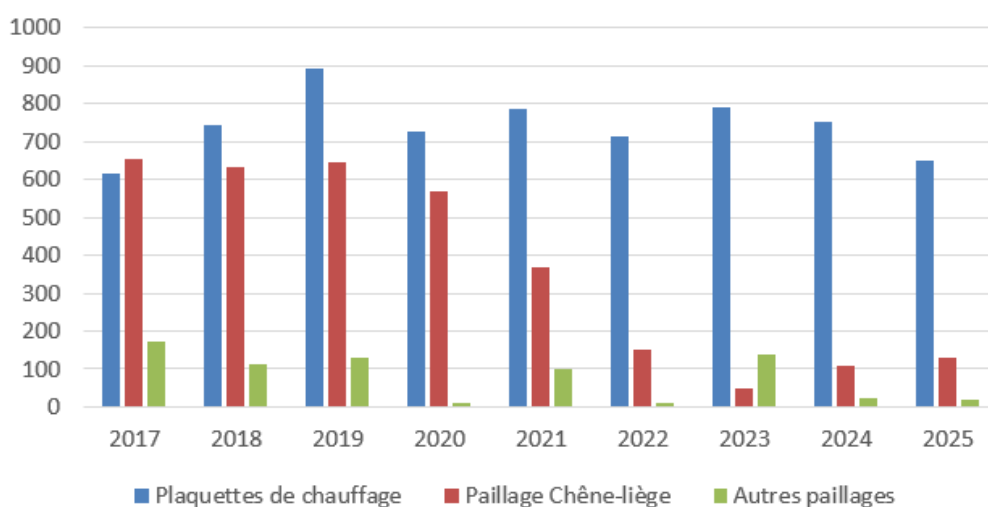
L'ASL poursuit la gestion de cette association. Pour rappel, l'ASL gère MBE depuis 2017.

Le maintien de cette activité est permis grâce au relais de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.

Les volumes vendus en bois énergie ont légèrement baissé en 2025 (649 t). Cela s'explique en partie par la perte d'un client régulier.



Evolution des ventes en tonnes



	Tonnages vendus	% Bois Energie	% Paillage
2017	1 445	43%	57%
2018	1 347	55%	45%
2019	1 563	57%	43%
2020	1 304	56%	44%
2021	1 250	63%	36%
2022	872	82%	18%
2023	977	81%	19%
2024	883	85%	15%
2025	795	82%	18%

Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021, année où le partenariat avec la plateforme de la Môle s'est arrêté. Depuis 2022, le volume total du paillage à l'année avoisine les 100 tonnes.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

4. Expertise forestière

- Documents de gestion durable (DGD)



10 DGD ont été validés par le CNPF en 2025, dont 9 Plans Simples de Gestion (couvrant 1 023 ha) et 1 CBPS (couvrant 12 ha). Parmi les Plans Simples de Gestions, 6 sont de première génération, pour une surface de 441,14 ha et 3 renouvellements, pour une surface de 582,18 ha.

7 Plans Simples de Gestion agréés en 2025 ont fait l'objet d'un financement du Département du Var.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 20 ha, un PSG « Plan Simple de Gestion » volontaire peut être réalisé mais un simple CBPS « Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles » peut suffire, document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 20 ha, la réalisation d'un Plan Simple de Gestion prend un caractère obligatoire. Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Région PACA a été approuvé le 4 novembre 2023.

Extrait du site internet du CNPF PACA :

« Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole -les SRGS- sont les déclinaisons de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptées aux spécificités des forêts privées régionales. Chaque SRGS définit ainsi les règles de gestion durable pour les forêts privées de chaque contexte régional.

Ce document sert de référence légale au CNPF pour agréer ou non un document de gestion en forêt privée : Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole, ou Règlement Type de Gestion. »

- Suivi post incendie



Les travaux de restauration post incendie mis en œuvre dans le cadre des phases 3 et 4 font l'objet d'un suivi sur 8 ans. Ce suivi est financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour un budget total de 32 000 euros. L'objectif étant d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des diverses opérations menées (exploitation, recépages, débroussaillage alvéolaire, sélection de rejets, tailles de formation...) sur la régénération des peuplements.

Pour rappel,

En 2023 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés sur les chantiers d'exploitation de pinèdes incendiées réalisés dans le cadre de la phase 3.

Ces relevés de l'état initial permettront une comparaison entre les zones traitées et non traitées suite aux relevés à T3 (prévus en 2026 pour un budget de 2 600 euros).

En 2024 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés sur les chantiers de restauration à moyen et long terme des peuplements dans le cadre de la phase 4, pour un budget de 12 000 euros.

Ces relevés de l'état initial permettront une comparaison entre les zones traitées et non traitées suite aux relevés à T3 (2027) et T8 (2032).



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

- **FEADER 77.06A : Mise en œuvre d'un projet de coopération pour la structuration d'une filière autour de l'arbousier sur le PNR de la Sainte Baume et les massifs cristallins varois.**



E.I. Marjorie Pouchoy

Ce projet vise à étudier toute la chaîne de valeur autour de la valorisation de l'arbousier afin de lancer le développement d'une filière de valorisation de cette essence.

Ce dernier est à l'initiative du PNR de la Sainte Baume, il a été monté avec l'ensemble des partenaires et déposé en 2025 à la sortie de l'Appel à Projet FEADER. L'ASL et Forêt Modèle de Provence sont partenaires référents sur ce projet qui regroupe un consortium des différents acteurs en lien direct avec la filière de valorisation de l'arbousier en devenir : représentants forestiers et agricoles, pépiniéristes, transformateurs...

Ce dossier s'articule autour des 9 axes de travail suivants :

- 1/ Cartographie des peuplements à arbousiers sur le territoire d'étude par télédétection : définir un ordre de grandeur du potentiel de surface productive en surface.
- 2/ Identification de la présence d'écotypes adaptés à des conditions stationnelles spécifiques (calcaire/acide ; station gélives/non gélive ; stations arides) et identification des sujets dont la productivité et la qualité des fruits est intéressante pour être multiplié en pépinière.
- 3/ Production de plants en pépinière (par reproduction sexuée : semis de graines et végétative par clonage : micro propagation).
- 4/ Conduite en milieu forestier : chantiers tests sur différentes stations et différentes modalités de conduite (tailles / recépages) et plantations d'enrichissement.
- 5/ Plantation et conduite en milieu agricole.
- 6/ Test de productivité de la récolte sur milieux déjà productifs : comparaison du rendement de récolte en fonction des conditions de terrain et de la densité en arbousiers.
- 7/ Transformation des produits et recherche sur les différentes débouchées et leur potentiel (alimentaire / cosmétique / bois / fleuristes).
- 8/ Analyse socio-économique chaîne de valeur : acteurs et scénarii de développement et stratégie.
- 9/ Communication : Journée technique de l'arbousier / Verger conservatoire / Retour d'expérience : Voyage d'étude dans un pays producteur.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

Le dossier de candidature a été monté et déposé en 2025 par le PNR de la Sainte Baume et l'ensemble des partenaires.

La réponse des services instructeurs est attendue pour octobre 2026. Si notre dossier est retenu, le projet pourra commencer à partir de novembre 2026, notamment sur l'axe 2, en ce qui concerne les missions confiées à notre ASL. Cette phase du projet consistera rechercher sur le terrain, au sein de zones spécifiques, des sujets intéressants qui pourront ensuite être reproduits en pépinière. Le choix se portera sur des sujets répondant à 2 critères : une bonne productivité en fruits (quantité) et des fruits ayant des qualités gustatives particulières (qualité). Pour bien distinguer ces 2 aspects, cet axe sera traité en 2 sous-axes :

- Détermination d'existence d'écotypes au sein des populations d'arbousiers sur le territoire d'étude en fonction des conditions stationnelles ;
- Identification de sujets à haut potentiel de production (qualitatif / quantitatif) comme arbres mères pour la production de plants.

- **Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies fruitières du Massif des Maures face au changement climatique**



Ce projet a pour objectif d'orienter la mise en œuvre du programme de restauration des châtaigneraies spatialement et techniquement en priorisant les stations d'avenir et en favorisant des techniques améliorant les conditions stationnelles face au réchauffement climatique.

Ce dernier est monté avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var et devrait intégrer les nouveaux dispositifs d'aide de la Région Sud et du Département du Var pour les études et diagnostics avant travaux. Le dispositif ciblé permet un cofinancement à hauteur de 80%.



Le contenu de ce projet devrait s'étaler sur 6 ans et faire l'objet de 2 dossiers distincts d'une durée de 3 ans chacun.

Son contenu s'articule autour des 4 actions suivantes :

1/ Etude, Identification cartographique des zones prioritaires, hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.

2/ Diagnostic foncier des secteurs prioritaires.

3/ Diagnostic sur secteurs en dépérissement auprès des castanéculteurs pour la mise en place de productions alternatives.

4/ Diagnostic pour la mise en place d'aménagements en hydrologie régénérative auprès des castanéculteurs.

En 2026 la première phase de cette étude sera initiée : l'identification cartographique des zones prioritaires et leur hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.



Compte-rendu d'activité 2025 et perspectives 2026

5. Expertise sanitaire

L'ASL SV assure les missions de correspondant observateur pour le Département Santé des Forêts depuis 2015 et compte aujourd'hui 2 correspondants observateurs (Florian et Maxime) sur les 4 du département.

En 2025, 351 heures (environ 45 jours) ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires. Les principales missions menées peuvent être regroupées de la façon suivante :

-Veille sanitaire : Surveillance et suivi régulier de l'évolution des principaux pathogènes courants affectant les essences forestières de nos massifs (comportement anormal, phase d'épidémie).

-Suivi annuel de placettes : Notation d'un réseau de placette principalement de Chênes lièges pour suivre l'évolution de l'état de vigueur et sanitaire.

-Suivis spécifiques : Suivi annuel sur des protocoles spécifiques (Processionnaire du Pin, Platype post levée de liège, Plantations de l'année, Piégeage monochamus : surveillance nématode, Organismes invasifs...).

En 2025 on note un déficit pluviométrique de l'ordre de 20% en moyenne sur le département avec un hiver sec, un printemps pluvieux, un été très sec et un automne proche de la normal. La sécheresse estivale a été particulièrement marquée avec une pluviométrie largement déficitaire (8mm sur la saison estivale au Luc) et avec des températures caniculaires au cours des deux vagues de chaleur de l'été.

Dans les faits notables sylvo-sanitaires de l'année 2025 on relève :

- ➔ une stabilisation du déficit foliaire des Chênes lièges autour de 50% suite à une amélioration en 2024.
- ➔ la forte progression de la Cochenille tortue (*Toumeyella parvicornis*), pathogène arrivé sur notre territoire en 2021 à Ramatuelle. Le pathogène a encore progressé particulièrement vers l'Ouest et le Nord sur les communes de Hyères, Collobrières, Gonfaron, Vidauban, Les Arcs-sur-Argens et La Motte. Une forte dégradation des Pins parasols affectés sur le cœur du foyer avec notamment une évolution du déficit foliaire moyen de 50 à 70% entre novembre 2024 et décembre 2025.
- ➔ un développement épidémique du Bombyx disparate (*Lymantria dispar*) avec environ 4 800 ha fortement défoliés notamment sur la commune de Bormes-les-Mimosas.

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par pathogène, sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CNPF, 1 ONF et 2 ASL) :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/enquete-des-pontes-de-bombyx-disparate-a4802.html>

En mars 2026 un protocole de suivi des pontes du Bombyx disparate a été réalisé afin d'anticiper l'évolution des populations pour la prochaine saison estivale. Les résultats sont globalement rassurants pour les secteurs les plus touchés en 2025. En revanche, ils laissent envisager un risque de défoliation important en périphérie de la zone impactée, notamment vers l'Est. Ces résultats seront à prendre en compte dans la campagne de levée de liège 2026.

6. Actions de promotion

- Au local

- Démonstration de levée de liège sur la commune de la Londe-les-Maures
- Participation aux Journées Techniques et Economiques du Liège à Collobrières
- Participation à la revue Le Var & vous pour évoquer les sujets de la réhabilitation de suberaie et les travaux RTI



- Au national

- Contribution à des articles de presses : divers médias : Bombyx, Cochenille tortue, Brunissements précoces...



- Communications sur les actualités forestières et l'avancée des activités sur le site web et les réseaux de l'ASL.